



Assemblée générale

Soixante-sixième session

Documents officiels

Distr. générale
12 mars 2012
Français
Original : anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 40^e séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 9 décembre 2011, à 15 heures

Président : M. Momen (Bangladesh)

Sommaire

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable (*suite*)

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (*suite*)

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

Point 121 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (*suite*)

Point 135 de l'ordre du jour : Planification des programmes (*suite*)

Méthodes de travail de la Deuxième Commission

Achèvement de la partie principale des travaux de la Commission

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



La séance est ouverte à 15 h 20.

Point 16 de l'ordre du jour : Les technologies de l'information et des communications au service du développement durable (suite)
(A/C.2/66/L.21 et L.80)

Projet de résolution intitulé « Les technologies de l'information et des communications au service du développement » (A/C.2/66/L.21 et L.80)

1. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/66/L.80, présenté par M. Yohanna (Nigéria) à l'issue des consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/66/L.21. Il considérera que la Commission est disposée à déroger à l'obligation d'un délai de 24 heures prévu à l'article 120 du règlement intérieur de l'Assemblée générale.

2. *Il en est ainsi décidé.*

3. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) présentant les incidences financières du projet de résolution et se référant au paragraphe 19 du projet de résolution, dit que les ressources nécessaires pour la convocation d'une réunion d'une journée des représentants de tous les États Membres et d'autres parties prenantes et résultant de l'établissement d'un rapport sur les résultats de cette réunion seraient de 61 300 dollars, pour lesquelles il n'y a pas de crédit ouvert dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. Il faut donc prévoir des ressources pour couvrir un mois de travail d'assistance temporaire (15 000 dollars), les frais de voyage, d'indemnité journalière de subsistance et les faux frais au départ et à l'arrivée pour trois experts (12 000 dollars), ainsi que les besoins de services d'administration et de conférence (34 300 dollars).

4. Si le projet de résolution était adopté, le Secrétaire général s'efforcera d'appliquer la résolution en se limitant aux ressources prévues au chapitre 2 : Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social (33 400 dollars); au chapitre 12, Commerce et développement (27 000 dollars); et au chapitre 29E, Administration, Genève (900 dollars) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013. L'adoption du projet de résolution n'entraînerait donc pas d'incidences financières supplémentaires dans le projet de budget-programme de l'exercice.

5. **M. de Bassompierre** (Belgique) dit que le consensus sur le projet de résolution illustre bien

l'application par la Commission de l'esprit des Nations Unies.

6. *Le projet de résolution A/C.2/66/L.80 est adopté.*

7. **M^{me} Morgan** (États-Unis d'Amérique) dit que le projet de résolution souligne le rôle essentiel que les technologies de l'information et des communications jouent au service du développement et reconnaît que le Forum sur la gouvernance de l'Internet apporte d'importantes contributions. Il existe en effet un consensus très général sur l'idée que les débats relatifs à la gouvernance de l'Internet et sur les politiques à suivre à cet égard doivent englober l'ensemble des acteurs, point de vue qui figure dans la structure du Forum, qui est ouvert à tous les acteurs compétents. La réunion d'une journée proposée dans la résolution est un autre bon exemple de la recherche par les États Membres d'une plus grande coopération sur les questions de politique internationale relatives à l'Internet telles qu'elles sont présentées par le Programme d'action de Tunis pour la société de l'information. La résolution doit rester nettement ciblée sur la réduction de la fracture numérique dans le cadre des efforts généraux faits pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

8. Son gouvernement reste soucieux de limiter les incidences budgétaires de la résolution et est convaincu que la réunion d'une journée sera financée par prélèvement dans les ressources existantes, compte tenu des restrictions budgétaires actuelles dans le fonctionnement des organismes des Nations Unies.

9. **M^{me} Klaus** (Pologne), parlant au nom de l'Union européenne, dit qu'en se joignant au consensus sur le projet de résolution, l'Union européenne a montré sa ferme volonté de mettre les technologies de l'information et de la communication au service du développement. Il est regrettable que l'important débat sur le fond du projet de résolution ait été occulté par des désaccords sur l'importance de la rigueur budgétaire et de l'utilisation économique des ressources. Étant donné que l'environnement actuel d'incertitude économique a nécessité une consolidation budgétaire, il est certes important que les ressources soient utilisées de la façon la plus efficace possible. La même discipline budgétaire rigoureuse que les États Membres doivent eux-mêmes appliquer à leur échelle doit s'appliquer à l'ensemble du système des Nations Unies.

10. *Le projet de résolution A/C.2/66/L.21 est retiré.*

Point 18 de l'ordre du jour : Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 (suite)
(A/C.2/66/L.11 et A/C.2/66/L.79)

Projet de résolution sur le suivi et la mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008
(A/C.2/66/L.11 et A/C.2/66/L.79)

11. **Le Président** invite la Commission à prendre une décision sur le projet de résolution A/C.2/66/L.79, soumis par M. Zdorov (Biélorus), vice-président de la Commission, sur la base des consultations officielles tenues sur le projet de résolution A/C.2/66/L.11.

12. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) présentant les incidences sur le budget-programme du projet de résolution et se référant en particulier aux paragraphes 13, 22 et 33, dit que les services d'interprétation dans les six langues et les autres services d'appui seraient nécessaires pour sept séances, et notamment une séance pour la réunion spéciale, en 2012, sur le financement du développement social qui serait organisée par le Secrétaire général en coopération avec le Président de la cinquantième session de la Commission du développement durable, une séance pour une réunion spéciale sur les mécanismes novateurs de financement du développement qui serait organisée durant la session de fond du Conseil économique et social en 2012 par le Président du Conseil économique et social et cinq séances de consultations officielles qui porteraient sur la préparation d'une décision finale sur la nécessité d'une conférence de suivi du financement du développement en 2013.

13. Les services nécessaires pour ces sept séances avec interprétation et autres services d'appui seraient financés grâce aux ressources budgétaires prévues pour le service de l'Assemblée générale et de la session de fond du Conseil économique et social, étant entendu qu'il n'y aurait pas de réunions parallèles de l'Assemblée générale ou de ses groupes de travail en même temps et que la réunion spéciale sur les mécanismes novateurs de financement du développement ferait partie du programme de travail de la session de fond du Conseil économique et social en 2012.

14. Quant à la décision finale sur la question de savoir s'il y a lieu de tenir une conférence de suivi sur le financement du développement en 2013, qui n'a pas encore été prise par l'Assemblée générale à l'issue des consultations officielles prévues par le paragraphe 33, si l'Assemblée générale décidait de tenir cette conférence durant l'exercice 2012-2013, le Secrétaire général présenterait l'état des incidences financières à l'Assemblée générale conformément à la pratique établie et en fonction des modalités à prévoir pour cette conférence.

15. Si le projet de résolution était adopté, il n'y aurait pas d'incidences financières supplémentaires pour le projet de budget-programme de l'exercice biennal 2012-2013.

16. **M. Pintado** (Mexique), vice-président de la Commission, qui a présidé les consultations sur le projet de résolution, indique plusieurs modifications de forme à apporter au texte, qui n'ont pas encore fait l'objet d'un accord et qui doivent donc être faites oralement. Au huitième alinéa, les mots « et les recommandations » seraient supprimés. Au paragraphe 2, l'expression « on ne saurait trop souligner » devrait être placée avant « que la réalisation du développement durable ». Au paragraphe 10, il donne une correction qui est sans objet en français. Au paragraphe 12, il faut bien lire « le renforcement des moyens d'action et l'autonomisation des femmes ». Au paragraphe 13 remplacer « un élément essentiel des efforts déployés pour appliquer » par « pour appliquer ». La fin du paragraphe 24 doit se lire comme suit : « et constate que les crises de la dette souveraine sont en général à la fois coûteuses et perturbatrices, notamment par leurs effets sur l'emploi et sur l'investissement productif, et sont généralement suivies de coupes dans les dépenses publiques, y compris les dépenses de santé et d'éducation, qui affectent en particulier les pauvres et les personnes vulnérables ». Au paragraphe 29, la correction proposée ne s'applique pas au texte français.

17. **M. Schuldt** (Équateur) dit que les mots « développement durable » doivent être remplacés par « développement social » à la fin du paragraphe 13 dans la version espagnole du projet de résolution, pour correspondre aux textes anglais et français.

18. *Le projet de résolution A/C.2/66/L.79, tel que révisé oralement, est adopté.*

19. **M^{me} Klaus** (Pologne), expliquant la position prise par l'Union européenne, le pays accédant, la Croatie,

les pays candidats, l'Islande, le Monténégro, l'ex-République yougoslave de Macédoine, et les pays du processus de stabilisation et d'association, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, ainsi qu'au nom de l'Arménie, de la Géorgie, de la République du Moldova et de l'Ukraine, dit que ces pays se sont joints au consensus sur le projet de résolution. L'Union européenne et ses membres demeurent fermement attachés au Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement et à la Déclaration de Doha, à l'élimination de la pauvreté, à la réalisation d'une croissance économique soutenue et à la promotion du développement durable et ont, ensemble, fourni la moitié de l'aide mondiale dispensée en 2011. L'attachement collectif de ces pays à l'idée d'affecter 0,7 % du revenu national brut à l'aide a été réaffirmé au niveau politique le plus élevé malgré la situation économique actuellement difficile. À ce sujet, ces pays attachent une grande importance aux principes de l'efficacité de l'aide réaffirmés lors du quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide tenu à Busan (République de Corée) qui sont à la base des efforts de l'Union européenne pour renforcer l'efficacité et l'impact de l'aide au développement et améliorer l'exercice de l'obligation comptable. Les principaux objectifs du Forum avaient été de passer en revue l'effet et les engagements pris en matière d'efficacité de l'aide et d'étendre la notion à l'efficacité de l'aide et du développement. Un nouveau partenariat a été créé, au Forum, entre les pays émergents et le secteur privé, et il constitue la base d'une amélioration de la qualité et de la coopération pour le développement au regard de l'obtention de résultats en matière de développement durable. Le Forum a proposé une réflexion nouvelle sur l'efficacité de l'aide, et l'on est ainsi passé à la notion d'efficacité de l'aide et du développement, notion qui doit maintenant être inscrite en bonne place à l'ordre du jour pour assurer que les Nations Unies demeurent pertinentes dans tous les débats sur cette question.

20. *Le projet de résolution A/C.2/66/L.11 est retiré par ses auteurs, de même que l'état des incidences financières qui figurait dans le projet A/C.2/66/L.49.*

Point 19 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/C.2/66/L.32)

Projet de résolution sur le développement durable (A/C.2/66/L.32)

21. **Le Président** dit que compte tenu de la note verbale reçue de la Mission permanente du Pérou par le secrétariat, dans laquelle cette mission demandait que l'examen du point 19 soit considéré comme restant ouvert, afin de permettre la poursuite en 2012 de la consultation officieuse sur le projet de résolution, la Commission ne se prononcerait pas sur le projet de résolution. À cette fin, le bureau du Président de l'Assemblée générale serait prié de laisser ouvert l'examen du point 19.

Point 121 de l'ordre du jour : Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale (suite)
(A/C.2/66/L.81)

Projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale

22. **Le Président** appelle l'attention sur le projet de programme de travail de la Commission à la soixante-septième session (A/C.2/66/L.81).

23. **M^{me} de Laurentis** (Secrétaire de la Commission) dit que le point 6 a) intitulé « Rôle des Nations Unies dans la promotion du développement dans le contexte de la mondialisation et de l'interdépendance » devrait être supprimé du projet de programme de travail de la Deuxième Commission à la soixante-septième session de l'Assemblée générale, conformément au projet de résolution A/C.2/66/L.74, qui prévoit que l'examen de ce point se ferait désormais tous les deux ans. Ce point figurerait donc dans le programme de travail de la Commission à la soixante-huitième session de l'Assemblée.

24. *Le projet de programme de travail de la Deuxième Commission pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale, soumis par le Président, tel que corrigé oralement, est adopté.*

Point 135 de l'ordre du jour : planification des programmes (suite)

25. **Le Président** informe la Commission que le Secrétariat lui a fait savoir qu'au titre de ce point de l'ordre du jour aucune question n'appelait actuellement l'attention de la Commission ou une décision de celle-ci. Il considérera donc que la Commission décide de ne prendre aucune décision au sujet de ce point de l'ordre du jour.

26. *Il en est ainsi décidé.*

Méthodes de travail de la Deuxième Commission

27. **Le Président**, rappelant la décision 65/530 de l'Assemblée générale sur l'amélioration des méthodes de travail de la Commission et l'invitation adressée aux présidents des grandes commissions à présenter oralement au Groupe de travail spécial sur la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale leurs vues sur les méthodes de travail des commissions, conformément au paragraphe 15 de la résolution 65/315 de l'Assemblée générale, invite le Bureau et les délégations à faire connaître leur opinion sur la question.

28. **M. Devanlay** (Observateur de l'Union européenne) dit que dans la préparation de la prochaine Conférence des Nations Unies sur le développement durable on a constaté qu'un plus grand nombre de résolutions que jamais avaient un caractère de procédure, et que cela est bienvenu. Il est à espérer que la méthode constituera un précédent pour le futur travail de la Commission et que la pratique sera suivie aussi dans la préparation des autres grandes conférences des Nations Unies. Néanmoins, il est regrettable que la Commission n'ait pas adopté une décision au titre du point 121 à la présente session. L'amélioration de la pertinence de l'ordre du jour de la Commission et de l'efficacité et de ses travaux est nécessaire face aux grands problèmes actuels dans le domaine de l'économie et du développement durable.

29. Il est regrettable également que les décisions déjà prises par l'Assemblée générale de n'examiner certains points de l'ordre du jour que tous les deux ans, ou tous les trois ans, ou de façon groupée, et d'éliminer certains points, n'aient pas été appliquées et que la Commission n'ait pas pu progresser à ce sujet durant la présente session. Les délégations qui envisagent de présenter de nouveaux projets de proposition, et le prochain bureau de la Deuxième Commission sont donc encouragés à prendre en compte la nécessaire rationalisation de l'ordre du jour de la Commission et l'amélioration de ses méthodes de travail.

30. **M^{me} Hay** (Nouvelle-Zélande), parlant aussi au nom de l'Australie et du Canada, dit que sa délégation est déçue de voir que la Commission n'ait pas eu assez de temps pour examiner ses propres méthodes de travail et propose de tenir sur ce sujet un débat au début de la prochaine session de la Commission en octobre 2012. Il y a encore beaucoup à faire en matière d'amélioration comme le montre le fait qu'il a fallu

prévoir deux semaines supplémentaires de travail de la Deuxième Commission en 2011.

31. Comme cela avait été proposé à la précédente session, il existe des moyens d'achever à temps l'examen des points, notamment en rationalisant les projets de texte et les propositions, en évitant que les projets de texte ne soient trop longs et ne répètent les textes adoptés les années précédentes, et en évitant les doubles emplois avec d'autres résolutions examinées par la Commission ou par le Conseil économique et social, ce qui devrait améliorer la qualité et la pertinence des résolutions adoptées. En particulier, la Commission devrait envisager de n'adopter qu'une seule résolution générale sur les problèmes macroéconomiques. En outre, les auteurs des projets de résolution devraient respecter les dates limites prévues par le Bureau et l'examen de certains points de l'ordre du jour ne devrait pas être laissé inachevé, sauf dans des circonstances exceptionnelles. La totalité du travail de la Commission devrait être achevée dans le temps imparti. Dans les projets de résolution sous leur forme initiale, les éléments nouveaux devraient être bien mis en évidence et au besoin les sources devraient être citées. Cela faciliterait l'examen des projets de texte dans les capitales et réduirait le temps passé à expliquer les modifications apportées aux textes antérieurs dans les réunions de présentation des projets.

32. L'ordre du jour de la Commission devra être examiné d'un œil critique pour déterminer la fréquence des résolutions à adopter sur les divers points de l'ordre du jour et il faut se demander aussi si ces points doivent toujours être maintenus. À la présente session, la Nouvelle-Zélande, l'Australie et le Canada ont proposé qu'un certain nombre de résolutions ne soient adoptées que tous les deux ans ou même tous les trois ans de façon à intégrer les évolutions observées sur une période plus longue qu'un an.

33. Tout en reconnaissant l'utilité du site « QuickPlace », un site sécurisé commun pour la diffusion des projets de résolution, il faut pousser encore plus loin la normalisation de son utilisation et de son extension à d'autres documents.

34. Le bureau de la soixante-septième session devrait passer progressivement à un système « sans papier », les déclarations étant inscrites sur le site de la Commission ou sur le site « QuickPlace » au lieu d'être diffusées comme documents de séance. Une telle méthode, déjà utilisée par la Cinquième Commission,

serait particulièrement utile à la Deuxième Commission, étant donné qu'elle traite du développement durable.

35. **M. Marks** (États-Unis d'Amérique) dit que l'adoption biennale des résolutions permettrait à la Commission d'approfondir la question traitée et aiderait les délégations à être plus activement impliquées. Il faut se demander si les résolutions de la Commission doivent être répétées par le Conseil économique et social et si certaines questions ne devraient pas être renvoyées à l'un des deux organes et non au deux. Pour remédier à la prolifération des résolutions concurrentes sur les mêmes points de l'ordre du jour, il serait préférable de parvenir à un consensus et de travailler sur un texte unique afin d'éviter les doubles emplois. Enfin, dans le respect des délais, il fait observer que la Commission a eu du mal à tenir des consultations officieuses au début de la session car beaucoup de salles de conférence étaient occupées par la Troisième Commission.

Achèvement de la partie principale du travail de la Commission

36. **Le Président**, dans ses remarques de clôture, remercie toutes les délégations, en particulier les vice-présidents, le rapporteur, les représentants chargés de faciliter les consultations sur les projets de proposition et les membres du Secrétariat, et salue également les efforts d'un grand nombre de membres du personnel, qui ont facilité le travail de la Commission. L'efficacité du travail de la Commission est un aspect important de la réalisation de l'agenda des Nations Unies pour le développement. Des débats ont eu lieu dans le contexte de la crise financière mondiale, et notamment sur des questions relatives à la reprise économique inégale, la lenteur de la reprise du commerce international et la crainte d'une propagation de la crise de la dette souveraine, autant de questions qui rendaient le contexte difficile, et pourtant les délégations ont fait preuve de souplesse et d'une volonté de coopération qui a aidé à dégager un consensus sur la grande majorité des projets de résolution.

37. La Commission maintient sa tradition, qui lui est propre, de tenir des réunions spéciales sur les grandes questions et sur les problèmes nouveaux du développement, et cela a structuré son travail et l'a aidée à se tenir au fait de la réflexion la plus avancée, formulée par de grandes personnalités universitaires ou des spécialistes renommés du développement. La

Commission a également adressé un message puissant à la dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et à la Conférence Rio + 20 en parvenant rapidement à un consensus sur les problèmes de procédure soulevés. Ses débats sont également la suite immédiate de la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés. Les pays se trouvant dans une situation particulière sont ceux qui sont le plus frappés par l'incertitude économique mondiale et la Commission a pris des mesures importantes pour donner suite aux engagements pris lors de cette conférence.

38. L'objet de la Commission est d'encourager un débat productif sur les grandes questions économiques et financières dans le but de parvenir à des textes internationaux pertinents et constructifs sur ces questions. Cependant, il faut voir également la Commission comme une tribune dans laquelle peuvent apparaître de nouvelles idées et qui peut contribuer à la perception du développement dans l'opinion et à la façon dont doit se poursuivre la coopération internationale face aux problèmes actuels et futurs.

La séance est levée à 16 h 30.